

FICHE D'INFORMATIONS CLES 6994001IYI1HJC390C73 FCM23070

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par l'autorité des services et marchés financiers (FSMA), ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).
L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé.
En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil (1). Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil (2).

Le retour sur investissement n'est pas garanti.

Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.

Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

(¹) Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts (JO L 173 du 12.6.2014, p. 149).

(²) Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs (JO L 84 du 26.3.1997, p. 22).

DÉLAI DE RÉFLEXION PRÉCONTRACTUEL POUR LES INVESTISSEURS NON AVERTIS

Les investisseurs non avertis bénéficient d'un délai de réflexion au cours duquel ils peuvent, à tout moment, retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif sans justification ni encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence à courir au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou manifeste son intérêt, et expire après quatre jours calendaires.

Pour exercer leur droit de retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif dans un délai de quatre jours calendaires, les investisseurs non avertis doivent adresser un courrier électronique à ECCO NOVA en faisant état, de manière non-équivoque et sans justification, de leur volonté de se rétracter, à l'adresse électronique suivante : invest@econova.com.

APERÇU DE L'OFFRE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

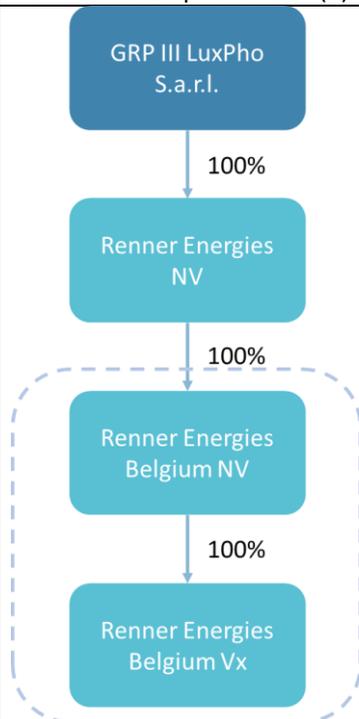
Identifiant de l'offre	6994001IYI1HJC390C73 FCM23070
Porteur de projet et nom du projet	RENNER ENERGIES BELGIUM VX SRL (0667.502.035) / RENNER ENERGIES FLEURUS
Type d'offre et type d'instruments	Obligations qui passent par l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, dont le sous-jacent est un instrument de dette
Montant cible	Le seuil de réussite de la campagne est de 50.000 € et le montant maximum à lever est de 100.000 €.
Date limite	La date de clôture de l'offre est fixée au 05/05/2024 à 23h59. Si le montant maximal n'est pas atteint à cette date, le porteur de projet et Ecco Nova étudieront la possibilité de prolonger la période de souscription (la campagne).

PARTIE A – INFORMATIONS SUR LE(S) PORTEUR(S) DE PROJET ET SUR LE PROJET DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

a)	Porteur de projet et projet de financement participatif	
	Identité	Dénomination légale du porteur de projet : Renner Energies Belgium VX SRL Pays d'origine/d'enregistrement : Belgique Numéro d'enregistrement : 0667.502.035
	Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée (SRL)
	Coordonnées	Site web : https://www.renner-energies.com/fr

Adresse du siège statutaire : Arnould Nobelstraat 42/3 3000 Leuven, Belgique
 Adresse électronique : info@renner-energies.com
 Numéro de téléphone : +32 (0)16 299 455

Propriété



Le fonds d'investissement Global Renewable Power Fund III (GRP III) a engagé un montant significatif de 450 millions de dollars (USD) dans le groupe Renner Energies.

Ces fonds sont destinés à Renner Energies NV, qui finance à son tour différentes entités du groupe situées en Belgique, en France et en Espagne.

En Belgique, le groupe comprend deux entités et affiche un portefeuille de projets en cours totalisant plus de 500 MW, comprenant notamment l'avant-projet éolien à Fleurus.

Direction

Les administrateurs de la SRL Renner Energies Belgium VX sont Jeroen Wuidart, Stéphane Tétot et Zoltan Bognar.

b) Responsabilité des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement

Jeroen Wuidart déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ni n'est manifestement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de l'élaboration de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement.

Monsieur Jeroen Wuidart, administrateur de Renner Energies Belgium VX, a fourni à Ecco Nova des informations sur les projets et l'emprunteur.

La déclaration de Jeroen Wuidart, par laquelle il assume la responsabilité des informations figurant dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement au titre de l'article 23, paragraphe 9, du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil* (3), est jointe en [annexe [II]].»

c) Principales activités du porteur de projet, produits ou services proposés par le porteur de projet

La raison d'être de Renner Energies, anciennement connu sous le nom de Windvision, est de déployer tout le potentiel des énergies renouvelables pour les générations présentes et futures. Initialement spécialisé dans l'éolien, leur expertise s'est progressivement étendue pour inclure le développement de parcs solaires ainsi que des projets de stockage d'énergie.

Depuis 2002, les équipes de Renner Energies collaborent étroitement avec les acteurs locaux et nationaux - citoyens, collectivités, associations et institutions - pour développer, financer, construire et exploiter des projets qui contribuent activement à la transition énergétique et à un avenir à faible émission de carbone. En Belgique, en France et en Espagne, ils gèrent des projets innovants et ambitieux, de la conception à l'exploitation.

À ce jour, Renner Energies a une trentaine de projets éoliens, une soixantaine de projets solaires ainsi que 6 projets de stockage d'énergie en cours de développement ou en exploitation.

d) Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet

Les états financiers de l'exercice 2021 & 2022 sont disponibles via l'hyperlien suivant : [LIEN](#).

Ces états financiers se rapportent à l'exercice 2021 & 2022.

e) Chiffres et ratios financiers clés du porteur de projet (Renner Energies Belgium VX) au cours des trois dernières années				
		Année -3 31/12/2020	Année -2 31/12/2021	Année -1 31/12/2022
i)	Chiffre d'affaires	(623.149) €	990.395 €	1.276.140,00 €
ii)	Bénéfice net annuel	(878.697) €	(87.437) €	(62.045) €
iii)	Actif total	500.927 €	1.012.732 €	2.607.871 €
iv)	Marge bénéficiaire brute, d'exploitation et nette	Marge brute : (623.149) € Bénéf. d'expl. : (809.966) € Bénéf. nette : (878.697) €	Marge brute : 717.892 € Bénéf. d'expl. : 27.507 € Bénéf. nette : (87.437) €	Marge brute : 1.060.890 € Bénéf. d'expl. : 217.086 € Bénéf. nette : (62.045) €
v)	Dette nette et ratio dettes/capitaux propres	CP : (2.028.957) € Dettes* : 2.529.883 €	CP : (2.116.393) € Dettes* : 3.129.125 €	CP : (2.178.438) € Dettes* : 4.786.309 €
vi)	Ratio de liquidité restreinte ; taux de couverture du service de la dette	10,68	1,80	5,61
vii)	Résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	(809.686) €	27.507 €	217.086 €
viii)	Rendement des capitaux propres			
ix)	Ratio immobilisations incorporelles /total des actifs	0%	0%	0%

* Les dettes à long terme (compte 17) sont constituées de dettes des sociétés du groupe Renner Energies.

NOTE : Les entités belges se trouvent actuellement en situation déficitaire, principalement car il s'agit de sociétés de développement de projets. Leur portefeuille se compose majoritairement de projets en phase d'étude, ce qui signifie qu'ils n'ont pas encore atteint le stade d'exploitation nécessaire pour générer des bénéfices. Cependant,

- Renner Energies dispose d'une vaste expérience en matière de développement et a fait ses preuves en Belgique.
- Renner Energies dispose d'un portefeuille de plus de 500 MW en Belgique avec plusieurs projets prêts à être construits dans les années à venir.
- Renner Energies bénéficie du soutien total de son actionnaire, GRP III LuxPho, qui s'est engagé à investir 450 millions de dollars (USD) dans leur société.

f)	<p>Description du projet de financement participatif, notamment de son objet et de ses principales caractéristiques</p> <p>Renner Energies souhaite collecter 100.000€ afin de refinancer l'installation d'un mât de mesure dans le cadre d'un avant-projet éolien, actuellement à l'étude, sur la commune de Fleurus.</p> <p>Un mât de mesure est un outil essentiel pour deux raisons.</p> <p>Premièrement, il permet de recueillir des informations précises sur les conditions de vent sur une période de deux ans (incluant ainsi toutes les saisons), ce qui permet de planifier au mieux l'énergie qui serait produite par le parc.</p> <p>Deuxièmement, il permet de vérifier la présence éventuelle et l'activité de chauves-souris sur le site, permettant de prendre des mesures de protection appropriées.</p> <p>Un permis a été obtenu pour ce mât de mesure.</p>
-----------	--

PARTIE B – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROCESSUS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF CONDITIONS DE LA MOBILISATION DE L'EMPRUNT DE FONDS

a)	<p>Montant cible minimal de fonds à emprunter pour chaque offre de financement participatif</p> <p>50.000 €</p>
	<p>Le nombre d'offres (publiques ou non) ayant déjà été conduites à leur terme par le porteur de projet ou le prestataire de services de financement participatif pour ce projet de financement participatif</p> <p>Le Porteur de projets ou le prestataire de services de financement participatif n'a réalisé aucune offre antérieure pour ce projet de crowdfunding.</p>
b)	<p>Date limite pour atteindre le montant cible de fonds à emprunter</p> <p>L'offre sera ouverte exclusivement le 20 mars 2024 à 12h00 pour les citoyens de Fleurus (6220, 6221, 6222, 6223, 6224) et Les Bons Villers (6210, 6211).</p> <p>Le 20 avril 2024 à 12h00, l'offre sera ouverte au grand public sur la plateforme d'Ecco Nova.</p>

		La date de clôture de l'offre est fixée au 5 mai 2024 à 23h59. Si le montant maximal n'est pas atteint à cette date, le porteur de projet et Ecco Nova étudieront la possibilité de prolonger la période de souscription (la campagne). L'offre sera clôturée anticipativement si le montant maximal est atteint avant cette date.
c)	Informations sur les conséquences si le montant cible de fonds n'est pas emprunté avant la date limite	Si le seuil de réussite n'est pas atteint le 05/05/2024 à 23h59, le porteur de projet et Ecco Nova étudieront la possibilité de prolonger la période de souscription (la campagne). Dans la mesure où un ou plusieurs investisseurs annulerai(en)t leur souscription(s) après la date de clôture de l'offre, Ecco Nova se réserve le droit de réouvrir l'offre le temps de pallier ces éventuelles annulations. En cas d'annulation, si le montant d'investissement a été payé par l'investisseur, l'investisseur sera intégralement remboursé de son capital.
d)	Montant maximal de l'offre, s'il est différent du montant cible de fonds visé au point a)	100.000 €
e)	Montant des fonds propres engagés par le porteur de projet dans le projet de financement participatif	Pour les coûts de développement, Renner Energies financera 360.000 € en fonds propres.
f)	Modification de la composition du capital ou des emprunts du porteur de projet en rapport avec l'offre de financement participatif	L'entreprise fait appel aux Ecco-Investisseurs pour un montant de 100.000 €.

PARTIE C – FACTEURS DE RISQUES

Type 1	Risques liés au projet Les risques inhérents au projet et susceptibles d'entraîner son échec peuvent concerner, sans qu'il s'agisse d'une liste exhaustive: <ul style="list-style-type: none"> • Risques de défauts techniques et technologiques • Risques liés aux parties prenantes • Risques non assurés
Type 2	Risques liés au secteur Les risques inhérents au secteur concerné peuvent, par exemple, résulter d'une modification du contexte macroéconomique, d'une baisse de la demande dans le secteur dans lequel le projet de financement participatif intervient et de dépendances à l'égard d'autres secteurs.
Type 3	Risques de défaut Le risque que le projet ou que le porteur de projet puisse faire l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, et autres événements concernant le projet ou le porteur de projet susceptibles d'entraîner la perte de leur investissement pour les investisseurs peuvent être causés par divers facteurs, notamment: <ul style="list-style-type: none"> • Une (profonde) modification du contexte macro-économique ; • une mauvaise gestion ; • un manque d'expérience ; • de la fraude ; • une trésorerie insuffisante.
Type 4	Risque de baisse, de retard ou d'absence de retour sur investissement Il existe un risque que le retour sur investissement soit plus faible que prévu, qu'il soit retardé ou que le projet fasse défaut sur les paiements de capital ou d'intérêts.
Type 5	Risque de défaillance de la plateforme Il existe un risque que la plateforme de financement participatif se retrouve dans l'incapacité temporaire ou permanente de fournir ses services. Pour chaque Levée de fonds, un compartiment est créé au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE. Chaque financement accordé à un Porteur de projets par ECCO NOVA FINANCE est dès lors logé dans un compartiment distinct au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE auquel correspondra un compte spécifiquement ouvert à cet effet et fera l'objet d'un traitement comptable adéquat, la comptabilité d'ECCO NOVA FINANCE étant tenue par compartiment. Cela signifie, notamment, que par dérogation aux articles 7 et 8 de la Loi hypothécaire du 16 décembre 1951, seuls les fonds logés dans le compartiment relatif au Porteur de projets seront affectés à l'exécution, par le Porteur de projets, de ses obligations envers les Investisseurs, à l'exception du reste du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE et, notamment, des autres compartiments. Le risque de perte totale ou partielle du capital est donc principalement lié à l'insolvabilité éventuelle du Porteur de projets auquel l'investisseur choisit de prêter son argent par l'intermédiaire d'ECCO NOVA FINANCE dans un compartiment spécifique. Il ne peut cependant pas être totalement exclu qu'ECCO NOVA FINANCE fasse elle-même défaut de ses obligations, en cas d'insolvabilité par exemple.
Type 6	Risque d'illiquidité de l'investissement

	Il existe un risque lié à l'absence d'un marché public liquide et aux limitations en matière de cession. Ecco Nova n'offre pas la possibilité de revendre son ou ses obligations.
Type 7	<p>Autres risques</p> <p>Il existe des risques que, entre autres, le porteur de projet ne contrôle pas, tels que les risques politiques et réglementaires.</p> <p>Par ailleurs, les risques propres aux instruments de placement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêt Bullet • Absence de diversification • Faculté de remboursement anticipé

Vous trouverez en annexe le scoring de risque associé à cette offre

PARTIE D – INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE DE VALEURS MOBILIERES ET D'INSTRUMENTS ADMIS A DES FINS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

a)	Montant total et types de valeurs mobilières proposés	<p>Cette offre concerne l'émission d'obligations qui passent par l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, dont le sous-jacent est un instrument de dette et dont le montant total s'élève à : 100.000 €.</p> <p><u>Rang et subordination des obligations émises :</u> Le remboursement de la créance résultant du prêt est prioritaire sur le remboursement des prêts autres que les prêts intra-groupes dus à Renner Energies NV, étant codébiteur solidaire et indivisible du prêt dû à ECCO NOVA.</p>
b)	Prix de souscription	<p>La valeur nominale des obligations s'élève à 100 €.</p> <p>La valeur minimale de souscription est de 100 €.</p> <p>La valeur maximale de souscription est de 2.500 €.</p>
c)	Acceptation ou non des sursouscriptions et indication de la manière dont elles sont allouées	Sursouscription non acceptée
d)	Conditions de souscription et de paiement	<p>Les conditions de souscription sont détaillées à l'article 7.1 de nos conditions générales d'utilisation. Un résumé se trouve également dans notre FAQ (« Comment investir »).</p> <p>Ensuite de la souscription, l'investisseur reçoit un courrier électronique de confirmation reprenant toutes les instructions nécessaires en vue d'effectuer le paiement du montant contractuellement prévu. Le paiement doit intervenir endéans un délai de 14 jours calendrier à dater de la souscription.</p>
e)	Conservation et livraison de valeurs mobilières aux investisseurs	<p>Les obligations sont émises aux conditions suspensives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'atteinte du seuil de réussite de la Levée de fonds, à savoir 50.000 €, au terme de la Période de souscription. <p>Ecco Nova ne fournit pas de service de conservation d'actifs.</p>
f)	Informations concernant la garantie ou la sûreté garantissant l'investissement (le cas échéant)	
	i) le garant ou le fournisseur de la sûreté est-il une personne morale ?	Oui
	ii) Identité, forme juridique et les coordonnées du garant ou du fournisseur de la sûreté	Renner Energies NV
	iii) Nature de la garantie ou de la sûreté et conditions qui y sont attachées	L'engagement de Renner Energies NV en tant que codébiteur solidaire et indivisible, à titre de garantie, des montants dus à ECCO NOVA FINANCE par le Porteur de projets.
g)	Information concernant un engagement ferme de rachat des valeurs mobilières (le cas échéant)	
	Description de l'accord de rachat	Non applicable
	Délai de rachat	Non applicable
h)	Informations sur le taux d'intérêt et l'échéance	
	Taux d'intérêt nominal	<p>Le taux d'intérêt annuel brut s'élève à 5,50%.</p> <p>Le remboursement du capital se fait à l'échéance du prêt (in fine) et les intérêts sont payés annuellement.</p> <p>En cas de retard de remboursement, ce taux sera majoré de 2% sur la période de retard correspondant.</p> <p>Le précompte mobilier s'applique sur les intérêts perçus pour les prêts réalisés par des personnes physiques dont la résidence fiscale est en Belgique.</p> <p>Cette taxe s'élève actuellement à 30%, est prélevée à la source et est libératoire, cela signifie que l'investisseur ne doit pas la déclarer dans sa déclaration à l'impôt des personnes physiques.</p>

Date à partir de laquelle les intérêts deviennent exigibles	01/04/2024
Dates d'exigibilité des paiements d'intérêts,	01/04/2025 Cf. tableau de remboursement en annexe
Date d'échéance (y compris les remboursements intermédiaires, le cas échéant)	01/04/2026 Cf. tableau de remboursement en annexe Le remboursement du capital se fait à l'échéance du prêt (in fine) et les intérêts sont payés annuellement. Les intérêts commencent à courir le 01/04/2024 et sont soumis à une période de grâce entre le moment de la souscription et cette date. <u>Faculté de remboursement anticipé :</u> RENNER ENERGIES BELGIUM VX dispose de la faculté de rembourser totalement ou partiellement le prêt anticipativement. Ce remboursement anticipé – total ou partiel -, ne pourra intervenir qu'au terme d'une période de 12 mois à dater de la remise des fonds prêtés à RENNER ENERGIES BELGIUM VX par ECCO NOVA FINANCE et à la condition que toutes les échéances échues antérieurement aient été honorées en temps et en heure et en intégralité. La mise en œuvre, par RENNER ENERGIES BELGIUM VX, de cette clause de remboursement anticipé engendrera le remboursement, par ECCO NOVA FINANCE, du même montant aux Investisseurs et ce, dès qu'ECCO NOVA FINANCE aura perçu du Porteur de projet le remboursement anticipé du prêt qu'elle lui a consenti. Le montant total du prêt et des éventuels intérêts ou la somme restant à payer en cas d'échéances déjà versées, sera exigible par anticipation, immédiatement, dans tous les cas prévus par la loi.
Rendement applicable	Le rendement brut annuel équivaut au taux d'intérêt nominal dans l'hypothèse du respect du tableau de remboursement contractuel en annexe.

PARTIE E – INFORMATIONS SUR LES ENTITES AD HOC

a)	Une entité ad hoc s'interpose-t-elle entre le porteur de projet et l'investisseur ? Oui
b)	Coordonnées de l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, Société à Responsabilité Limitée (SRL), Clos Chamurly 13, 4000 Liège, BE.0649.491.214.

PARTIE F – DROITS DES INVESTISSEURS

a)	Principaux droits attachés aux valeurs mobilières Les obligations émises donnent droit au paiement des intérêts et au remboursement contractuels.
b) et c)	Restrictions auxquelles sont soumises les valeurs mobilières et restrictions sur le transfert des instruments Néant
d)	Possibilité pour l'investisseur de sortir de l'investissement Ecco Nova n'organise pas de sortie anticipée pour les investisseurs.
e)	Pour les instruments de capitaux propres, répartition du capital et droits de vote avant et après l'augmentation de capital résultant de l'offre (en supposant que toutes les valeurs mobilières seront souscrites) Non applicable.

PARTIE G – INFORMATIONS CONCERNANT LES PRETS – NON APPLICABLE

PARTIE H – FRAIS INFORMATIONS ET RECOURS

a)	Frais imputés à l'investisseur et coûts supportés par celui-ci en relation avec l'investissement, y compris les frais administratifs résultant de la vente d'instruments admis à des fins de financement participatif Les seuls frais supportés par les Investisseurs et dus à ECCO NOVA sont : <ul style="list-style-type: none"> • Les frais administratifs qui s'élèvent à 0 € TVAC. • Éventuellement, la quote-part de l'Investisseur dans les frais visés à l'article 9.5 de nos conditions générales d'utilisation en cas de défaillance du Porteur de projets et à la condition que l'Investisseur accepte de les prendre en charge.
b)	Où et comment obtenir gratuitement des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur de projet et l'entité ad hoc https://www.econova.com/fr/projet/renner-energies-fleurus

c)	<p>A qui et comment l'investisseur peut adresser une réclamation au sujet de l'investissement ou de la conduite du porteur de projet ou du prestataire de services de financement participatif</p> <p>Une plainte peut être déposée via le formulaire disponible en ligne via: https://www.econova.com/fr/complain</p> <p>Chaque plainte est traitée avec le plus grand sérieux, et dans le respect de délais clairement établis. Chaque plainte est vérifiée pour son admissibilité dans un délai de 10 jours ouvrables, et nous nous efforçons de résoudre tous les problèmes dans un délai de 3 à 20 jours ouvrables. Toutes les données relatives à une plainte seront conservées pour une durée maximale de 5 ans.</p> <p>Le responsable de ce processus est Pierre-Yves PIRLOT, qui peut être contacté directement à claim@econova.com.</p>
----	---

ANNEXES :

- **Échéancier de remboursement indicatif**
- **Déclaration de la part des personnes responsables au titre de la fiche d'informations clés attestant que, à leur connaissance, les informations figurant dans la fiche d'informations clés sur l'investissement sont conformes à la réalité et que celle-ci ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée**
- **Scoring de risque associé à l'offre**

ANNEXE I : Échéancier de remboursement indicatif

ECHEANCIER DE REMBOURSEMENT

Montant emprunté	€ 1.000
Durée (années)	2
Taux	5,50%
Type de remboursement	Remboursement du capital in fine (bullet)

Échéance	Annuité	Intérêts	Capital remboursé	Solde restant dû
1/04/2024	€ 0,00			€ 1.000
1/04/2025	€ 55,00	€ 55,00	€ 0,00	€ 1.000,00
1/04/2026	€ 1.055,00	€ 55,00	€ 1.000,00	€ 0,00
TOTAL	€ 1.110,00	€ 110,00	€ 1.000,00	

Échéancier de remboursement indicatif pour un investissement de 1.000 € (les intérêts sont bruts)

Déclaration de responsabilité

Je soussigné, Jeroen Wuidart, administrateur de Renner Energies Belgium, atteste que, à ma connaissance, les informations figurant dans la fiche d'informations clés sur l'investissement sont conformes à la réalité et que celle-ci ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait en date du Mar 5, 2024 à **Leuven**

Nom, Prénom

Jeroen Wuidart

Signature

Jeroen Wuidart
Jeroen Wuidart (Mar 5, 2024 15:30 GMT+1)

SCORING DE RISQUE RELATIF A LA CAMPAGNE "RENNER ENERGIES FLEURUS" ETABLI EN DATE DU 29/02/2024

INTRODUCTION

Chez Ecco Nova, notre mission est de faciliter les investissements citoyens dans des projets durables et rentables.

Pour ce faire, outre l'évaluation du caractère durable qui fait l'objet d'une méthodologie propre, nous nous appuyons sur un scoring de risque robuste et transparent qui permet d'évaluer le plus fidèlement possible le risque de défaut associé à chaque projet et qui assure que nos investisseurs sont pleinement informés avant de prendre des décisions d'investissement.

La méthodologie s'articule autour de plusieurs phases clés: une présélection rigoureuse de nos investment manager, une analyse approfondie suivie d'une évaluation selon un ensemble de critères diversifiés et pondérés par nos analystes, et enfin un processus décisionnel à travers notre comité d'investissement interne, éventuellement complété par des experts externes.



Processus de traitement des demandes de financement sur Ecco Nova

Notre approche allie des critères quantitatifs et qualitatifs pour fournir une évaluation du risque la plus complète possible.

Cette méthodologie est en conformité avec les exigences de la Autorité bancaire européenn (ABE) et est régulièrement revue en concertation entre les analystes et la direction dans un souci d'amélioration continue.

Notre méthode se veut précise, fiable, à jour et proportionnée à la taille, au type et à la maturité des prêts proposés ainsi qu'aux caractéristiques des projets et de leurs porteurs.

L'objectif de la méthode est d'évaluer la capacité du porteur de projet à faire face à ses obligations financières actuelles et futures.

Les documents et décisions relatifs au scoring de risque sont conservés au minimum 5 ans après le remboursement intégral du prêt octroyé.

METHODOLOGIE

Notre méthodologie s'appuie sur un modèle fondé sur le jugement, intégrant des techniques statistiques et des éléments discrétionnaires dans la prise de décision.

- ✓ Chaque critère d'évaluation se voit attribuer un score de 1 à 5 ;
- ✓ Un poids de 1 à 10 est attribué à chaque critère;
- ✓ Les critères sont classés par familles et un poids est attribué à chaque famille (excepté les familles relatives aux sûretés);
- ✓ Pour chaque famille, une moyenne pondérée des points est effectuée;
- ✓ Une moyenne pondérée des points des différentes familles (hormis les familles relatives aux sûretés) est effectuée pour obtenir un résultat entre 1 et 5 ;
- ✓ Le résultat obtenu est majoré sur base du score lié aux éventuelles sûretés.

Plus le résultat est élevé, plus le risque de défaut et de recouvrement sont bas.

A chaque résultat correspond un niveau de risque allant de 1 à 5 (voir correspondances ci-dessous).

Le score et le poids accordés à chaque critère et à chaque famille de critères sont subjectifs et propres à Ecco Nova.

Ils reflètent notre expertise et notre expérience en matière d'évaluation du risque.

Il est important de souligner que bien que notre méthodologie de scoring de risque repose sur un cadre bien défini, le poids attribué à chaque critère d'évaluation est susceptible d'être ajusté au cas par cas à la discrétion du comité de crédit.

Dans pareille situation, le paramètre concerné fera l'objet d'un commentaire justificatif.

Cette flexibilité est exercée dans l'objectif exclusif de mieux refléter le risque inhérent au projet en question. Cette approche permet à Ecco Nova de faire preuve de réactivité et d'adaptabilité face aux spécificités de chaque projet,



L'évaluation du scoring de risque et le pricing qui en découle se base sur des informations suffisantes et à jour et s'effectue dans un délai ne dépassant pas les 3 mois précédents l'octroi du prêt.

A. SOURCES D'INFORMATIONS

Les données utilisées pour établir ce scoring proviennent de diverses sources clairement identifiées et datées, à savoir :

- Appréciation propre à Ecco Nova
- Données fournies par le porteur du projet (le "Management"), **dans ce cas, une appréciation est donnée par l'analyste sur la fiabilité de l'information**
- Données publiques
- Données comptables, auditées ou non*
- Données issues de rapports d'expertise tiers indépendants
- Données issues de fournisseurs d'informations financières, comme CreditSafemodi
- taux

Lorsque les états financiers audités ne sont pas disponibles pour les deux derniers exercices, nous l'évaluation de la situation financière du porteur de projet sur des documents établis par un conseiller fiscal, un comptable assermenté ou toute autre personne certifiée soumise à un système d'assurance qualité professionnel.

B. CATEGORIES DE RISQUE

Dans le cadre de notre évaluation, chaque projet est classé dans une catégorie de risque allant de 1 à 5 qui est directement lié à la probabilité estimée de défaut du projet. Voici comment ces niveaux se traduisent :



CATEGORIE DE RISQUE 1 : PROBABILITÉ TRÈS FAIBLE DE DÉFAUT

Les projets dans cette catégorie représentent le niveau de risque le plus bas et sont considérés comme très stables avec une excellente capacité de remboursement.

CATEGORIE DE RISQUE 2 : PROBABILITÉ FAIBLE DE DÉFAUT

Bien que ces projets comportent un risque légèrement plus élevé, ils demeurent largement fiables et possèdent de bonnes capacités financières.

CATEGORIE DE RISQUE 3 : PROBABILITÉ MODÉRÉE DE DÉFAUT

Ces projets présentent un niveau de risque intermédiaire. Bien qu'ils soient globalement solides, des fluctuations dans leur environnement interne ou externe pourraient influencer leur capacité de remboursement.

CATEGORIE DE RISQUE 4 : PROBABILITÉ ÉLEVÉE DE DÉFAUT

Les projets classés dans cette catégorie requièrent une attention particulière. Ils demeurent finançables mais sont associés à un niveau de risque plus élevé qui est compensé par un taux d'intérêt plus élevé.

CATEGORIE DE RISQUE 5 : EXCLUSION DU PROJET

Tout projet qui reçoit ce score est considéré comme trop risqué pour être financé via notre plateforme et est donc exclu de notre sélection.

C. SCORING DE RISQUE ET CONDITIONS DE L'OFFRE (PRICING)

Les critères suivants

- Le montant prêté
- La durée du prêt
- La méthode d'amortissement du capital (amortissement constant, annuité constante ou remboursement in fine « bullet »)
- Les éventuelles garanties offertes
- L'ensemble des frais à la mise en place et à la gestion de l'opération de financement participatif, à travers leur impact sur la rentabilité et les cashflow du projet financé
- Le profil de risque du porteur de projet
- Les conditions de marché au moment de l'émission de l'offre et jusqu'à la maturité

influencent directement le scoring de risque et par conséquent le taux pratiqué.

La valeur actuelle nette et la stratégie du porteur de projet ne nous paraissent pas pertinentes et ne sont pas directement prises en compte dans notre méthode.

Plus le scoring risque est élevé, plus la probabilité de défaut et le taux offert sont élevés.

De plus, certains critères individuels, tels que le 'Loan to Value' ou la solvabilité, peuvent limiter le montant prêté.

A chaque niveau de risque correspond une fourchette de taux.

Cette fourchette de taux tient compte du taux sans risque auquel est ajoutée une prime de risque. Plus le scoring est élevé, plus la prime de risque et donc le taux résultant sont élevés.

Les fourchettes actuelles sont reprises ci-dessous.

Ces fourchettes sont régulièrement mises à jour et au minimum tous les 3 mois afin de tenir compte de l'évolution du taux sans risque et des conditions de marché.

Le taux exact appliqué est ensuite établi par le comité crédit de manière discrétionnaire en tenant compte de la fourchette de taux spécifique à la catégorie de risque et des conditions de marché.

Ce taux est majoré d'une indemnité de remploi lorsqu'un remboursement anticipé est autorisé. La faculté de remboursement anticipé est généralement offerte au porteur de projet au terme d'une période de 12 mois.

L'indemnité de remploi est le plus souvent dégressive avec le temps et est systématiquement précisée dans le titre de créance consultable préalablement à la souscription.

Enfin, les éléments ayant contribué à l'évaluation du risque crédit et des conditions de l'offre sont conservés pour une durée minimale de 5 ans après l'échéance de l'offre.

D. MISE A JOUR DU SCORING DE RISQUE

Le scoring risque est établi préalablement au lancement d'une offre et est propre à une situation et un contexte et se repose sur certaines hypothèses découlant de ce contexte.

Cependant, ce contexte peut évoluer positivement ou négativement et le résultat du scoring de risque est susceptible d'être impacté.

Ecco Nova n'effectue pas de mise à jour régulière de son scoring mais sera amenée à le faire en cas de défaut effectif ou présumé.

F. AUTRES POLITIQUES ET PROCEDURES

Nous veillons à ce que toutes les informations quantitatives fournies aux clients soient accompagnées d'un exposé qualitatif et d'autres informations supplémentaires qui peuvent être nécessaires pour permettre aux clients de bien comprendre les informations quantitatives.

Ces informations quantitatives se trouvent dans la colonne « Informations quantitatives complémentaires et commentaires » du scoring de risque ci-après.

EVALUATION DU SCORING DE RISQUE

Evaluation qualitative de l'entreprise et de son marché							
	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Expérience, connaissance et complémentarité de l'équipe managériale de l'entreprise				Renner Energies - anciennement connu sous le nom de Windvision et de sa filiale, Terre & Watts Développement - développe des projets d'énergies renouvelable depuis 2002.	4	10	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Complémentarité et diversité de l'actionnariat de l'entreprise				Filiale durable de Black Rock. Le Global Renewable Power Fund (GRP III), un fonds d'investissement géré par BlackRock Investment Management Limited, a engagé une enveloppe de 450 millions de dollars en faveur du groupe Renner Energies.	5	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Impact des conditions macroéconomiques de la juridiction où le projet se déroule					5	6	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit

Exposition/Risque AML					5	5	Cf. politique AML
Réputation de l'entreprise					4	8	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit sur base d'outils tels que Trustpilot ou outils similaires
Âge de la société ou âge de la société mère en cas de SPV	+ 6 ans			L'emprunteur, Renner Energies Belgium VX SRL, a été constitué en 2016.	5	5	Moins de 2 ans = exclusion ; entre 2 et 3 ans = 1 ; entre 3 et 4 ans = 2 ; entre 4 et 5 ans = 3 ; entre 5 et 6 ans = 4 ; + de 6 ans = 5
Parts de marché				Renner Energies a actuellement 32 projets éoliens en cours de développement ou d'exploitation. La capacité totale des projets éoliens en cours est de 3 GW.	3	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Potentiel de croissance du marché anticipé					3	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Niveau de concurrence du marché				La concurrence sur le marché belge est considérée comme importante	2	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
SCORE TOTAL	4,14						

Evaluation des performances financières passées de l'entreprise

	Valeur (Année N-3/N-2/N-1/Moyenne)	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Commentaires
Chiffre d'affaires (consolidé)	3.855.091 €	Situation comptable auditée	31/12/2021	Le chiffre d'affaires consolidé tient compte du chiffre d'affaires de Renner Energies Belgium VX SRL et de Renner Energies SA.	3	5	Exclusion en-dessous de 500k€ ; Entre 500 et 1.000k€ = 1 ; entre 1.000k et 2.500k€ = 2 ; entre 2.500 et 4.000k€ = 3 ; entre 4.000k€ et 6.000k€ = 4 ; +6.000k€ = 5 (basé sur la moyenne des 3 dernières années)
	5.114.499 €	Situation comptable auditée	31/12/2022				
	2.564.859 €	Situation comptable non auditée	31/12/2023				
	3.844.816 €						
Ratio de solvabilité ((niveau de fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours)/ total du bilan) -	44,7%	Situation comptable auditée	31/12/2021	Le ratio de solvabilité de l'emprunteur, Renner Energies Belgium VX, se compose des fonds propres comptables et des prêts intragroupes.	5	7	Exclusion en-dessous de 5% ; de 5 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
	82,9%	Situation comptable auditée	31/12/2022				
	96,5%	Situation comptable non auditée	31/12/2023				
	74,7%						
Marge brute (Marge brute / Chiffre d'affaires)	72,5%	Situation comptable auditée	31/12/2021		5	10	Jusqu'à 10% = 1 ; 10 à 20% = 2 ; 20% à 30% = 3 ; 30% à 50% = 4 ; +50% = 5
	83,1%	Situation comptable auditée	31/12/2022				
	91,9%	Situation comptable non auditée	31/12/2023				
	82,5%						
Rentabilité de l'actif (bénéfice de l'exercice / total de l'actif)	-8,6%	Situation comptable auditée	31/12/2021		1	5	Si négatif = 0 ; 0 à 5% = 1 ; 5 à 8% = 2 ; 8 à 10% = 3 ; 10 à 15 = 4 ; +15% = 5
	-2,4%	Situation comptable auditée	31/12/2022				
	24,7%	Situation comptable non auditée	31/12/2023				
	4,6%						
Liquidité (actifs circulants / dettes à moins d'un an hors comptes courants associés)	1,80	Situation comptable auditée	31/12/2021		5	5	Jusqu'à 1 = 1 ; 1 à 1,2 = 2 ; 1,2 à 1,5 = 3 ; 1,5 à 1,8 = 4 ; +1,8 = 5
	5,61	Situation comptable auditée	31/12/2022				

	27,99	Situation comptable non audité	31/12/2023				
	11,80						

SCORE TOTAL	4,06						
--------------------	-------------	--	--	--	--	--	--

Evaluation des projections financières de l'entreprise, basée sur des hypothèques solides et prudentes au vu des données historiques et des conditions de marché attendues

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Commentaires
Taux de fonds propres post opération(s) de financement en cours (fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours / Total du passif projeté)	94,8%			Le ratio de solvabilité de l'emprunteur, Renner Energies Belgium VX, se compose des fonds propres comptables et des prêts intragroupes.	5	10	Subside compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Ratio Fonds Propres* (FP) / FP* + quasi FP post opération(s) de financement en cours *tenant compte des prêts subordonnés à l'offre en cours	98,2%				5	5	0 à 25% = exclusion ; 25 à 35% = 1 ; 36 à 45% = 2 ; 46 à 55% = 3 ; 56 à 65% = 4 ; +66% = 5
SCORE TOTAL	5,00						

Evaluation du projet financé, basée sur des hypothèses solides et prudentes au vu des données historiques et des conditions de marché attendues

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Commentaires
Type de projet financé				L'installation d'un mât de mesure.	4	10	Immobilier = 3 ; Photovoltaïque = 5 ; Grand éolien = 4 ; Hydroélectricité = 4 ; Cogénération gaz = 4 ; Cogénération biomasse = 3 ; Bio-méthanisation = 2
Niveau de développement du projet				Renner Energies Belgium VX a obtenu un permis pour l'installation d'un mât de mesure. Le projet éolien de Fleurus est actuellement en cours d'études.	0	10	Avec permis = 5 ; Sans permis = 0
Complexité du montage juridico-financier				Pas de complexité.	5	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Taux de fonds propres post opération(s) de financement en cours (fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours / Budget total du projet)	78,3%				5	3	Subside compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Ratio Fonds Propres* (FP) / FP* + quasi FP post opération(s) de financement en cours *tenant compte des prêts subordonnés à l'offre en cours	78,3%			Les études et le développement du projet Fleurus seront financés par des fonds propres et par l'emprunt obligataire obtenu par Ecco Nova.	5	3	0 à 25% = exclusion ; 25 à 35% = 1 ; 36 à 45% = 2 ; 46 à 55% = 3 ; 56 à 65% = 4 ; +66% = 5
Marge brute prévisionnelle sur base de la valeur estimée ou Taux interne de rentabilité	NA						Exclusion en dessous de 20% : 20 à 24% = 1 ; 25 à 29% = 2 ; 30 à 34% = 3 ; 35 à 39% = 4 ; + 39% = 5.
Ratio Loan-to-Value	NA						0 à 60% = 5 ; 60 à 70% = 4 ; 70 à 75% = 3 ; 75 à 80% = 2 ; +80% = 1
Ratio loan-to-cost	NA						0 à 80% = 5 ; 80 à 90% = 4 ; 90 à 95% = 3 ; 95 à 100% = 2 ; +100% = 1
Taux de couverture de dette (DSCR) min.	NA						0 à 110% = Exclusion ; 111 à 115% = 1 ; 116 à 120% = 2 ; 121 à 125% = 3 ; 126 à 140% = 4 ; +140% = 5
Taux de couverture du besoin de financement	100,0%						
Niveau de commercialisation	NA						0 à 20% = 1 ; 20 à 25% = 2 ; 26 à 35% = 3 ; 36 à 45% = 4 ; + 45% = 5
Ecco Score	NA						Excellent = 5 ; Très bon = 4 ; Bon = 3 ; Satisfaisant = 2 ; insuffisant = 1
Autres forces ou faiblesses non reprises ci-dessus	NA						
SCORE TOTAL	3,06						

Caractéristiques du prêt

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Commentaires
Utilisation des fonds					1	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Type de remboursement	Bullet				2	3	Amortissement constant du capital = 5 ; Annuités constantes = 4 ; Remboursement du capital in fine = 2
Durée du prêt	24 mois				5	5	0 à 24 mois = 5 ; 25 à 48 mois = 4 ; 49 à 72 mois = 3 ; 73 à 96 mois = 2 ; +97 mois = 1
SCORE TOTAL	3,09						

Evaluation de la robustesse du garant, la société Renner Energies NV

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Commentaires
Type de garantie	Codébiton				3	5	
Ratio fonds propres / montant prêté	>400%				5	10	Exclusion en-dessous de 100%. 100 à 150% = 1 ; 150 à 200% = 2 ; 200 à 300% = 3 ; 300 à 400% = 4 ; +400% = 5
Score CreditSafe	NA						Score = scoring Credit Safe en % divisé par 20
Taux de protection offert	100%				5	5	Taux divisé par 20
SCORE TOTAL	4,50						

Synthèse des critères d'évaluation

	Score	Poids	Commentaires
Score qualitatif de l'entreprise et son marché	4,14	5	
Score des performances financières passées de l'entreprise	4,06	5	
Score des projections financières futures de l'entreprise	5,00	5	
Score du projet	3,06	5	
Score des caractéristiques du prêt	3,09	2	
Score de robustesse de la garantie sur le capital (le cas échéant)	0,00	BONUS	
Score de la robustesse du garant	4,50	BONUS	
Score de la valeur de la garantie	0,00	BONUS	
SCORE GRAND TOTAL	4,88		

Catégorie de risque

1

Catégorisation du risque et correspondance des taux

CATEGORIE 1

Score total supérieur à 4 => taux inférieur à 6%

CATEGORIE 2	Score total compris entre 3,5 et 4 => taux compris entre 6 et 7,5%
CATEGORIE 3	Score total compris entre 3 et 3,5 => taux compris entre 7,5 et 9%
CATEGORIE 4	Score total compris entre 2,5 et 3 => taux supérieur ou égal à 9%
CATEGORIE 5	Score total inférieur à 2,5 (PROJET NON ADMIS PAR ECCO NOVA)

Faculté de remboursement anticipé et indemnités de emploi	
0 à 12 mois	Remboursement anticipé non autorisé
12 à 24 mois	Remboursement anticipé autorisé
24 à 36 mois	NA
+ 36 mois	NA